



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 93795

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la modernisation du secteur public. Celle-ci devra nécessairement passer par une meilleure formation des agents de la fonction publique. L'enseignement actuel produit des généralistes, alors même que le recours à des spécialistes apparaît de plus en plus nécessaire. Une formation adaptée pourrait accompagner systématiquement toute embauche, quel que soit le niveau hiérarchique. Elle doit également accompagner tout changement de poste. C'est pourquoi il serait souhaitable que les moyens consacrés à la formation à la fois initiale et permanente de tous les agents de la fonction publique soient augmentés. Aussi, il souhaiterait connaître sa position en la matière.

Texte de la réponse

La formation, qui constitue le vecteur essentiel de la mise en oeuvre de la modernisation de l'État dans les services, a deux fonctions distinctes : la première est technique, elle permet l'appropriation par les agents des nouveaux outils, qu'ils soient technologiques, informatiques, juridiques ou financiers comme ceux introduits par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). À titre d'exemple, pour la préparation de l'application de la réforme budgétaire au 1er janvier 2006, 27 000 fonctionnaires ont été formés sur l'ensemble du territoire, successivement aux nouveaux concepts, aux nouveaux métiers et aux outils informatiques correspondants ; l'autre plus généraliste, dont l'objectif est de donner tout son sens à l'action de l'État et de faire évoluer les modes de management en les fondant, sur le développement des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques et simultanément en services déconcentrés et dans les administrations centrales. Ces deux types de formation sont dispensés à la fois en formation continue pour les agents déjà en poste et en formation initiale. En ce qui concerne la formation continue, il convient de mentionner le rôle particulier de l'Institut de gestion publique et du développement économique (IGPDE). Destiné dans un premier temps aux fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, il joue de plus en plus, dans les domaines qui touchent à la modernisation de l'État, un rôle interministériel pour la formation de l'encadrement et la formation de formateurs, permettant ainsi la mutualisation de la conception d'actions de formation qui peuvent ensuite être reprises et adaptées par les autres ministères. C'est ainsi que l'IGPDE, en collaboration avec la direction de la modernisation de l'État, a mis en place « l'école de la LOLF ». Ainsi, alors que l'État consacre des moyens très importants à la formation de ses agents, de l'ordre de 7,5 % de la masse salariale, il convient en permanence de veiller à ce que l'ensemble des actions de formation s'adapte aux évolutions induites par la modernisation du secteur public. À titre d'exemple, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a avancé, lors du comité technique paritaire ministériel du 4 juillet dernier, une série d'orientations nouvelles. En premier lieu, une refonte des concours d'entrée au MINÉFI est lancée pour en faire un véritable acte de recrutement. L'architecture des épreuves sera réorganisée et les épreuves orales, permettant d'apprécier les motivations et les aptitudes des candidats, seront valorisées. Dans les écoles de formation, les stages pratiques seront renforcés. Par ailleurs, les dispositifs, en cours d'expérimentation, visant à aider les jeunes issus des quartiers défavorisés, lycéens ou étudiants, à préparer les concours du MINEFI, seront développés. La formation sera

également renforcée à toutes les étapes de la vie professionnelle : elle sera systématique à chaque changement significatif dans l'exercice des métiers. Des entretiens de carrière seront organisés aux moments clés de la vie professionnelle, ainsi que des parcours de remise à niveau pour tous les agents qui n'auraient pas suivi de formation depuis trois ans. La formation sera davantage prise en compte dans le déroulement des carrières. Enfin, pour renforcer l'efficacité du dispositif de formation, tout stage à fort enjeu qui n'obtiendrait pas un taux de satisfaction d'au moins 75 % sera réexaminé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93795

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4830

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8550